

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**
31-CC140422

Séance du :
14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quatorze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 8 avril 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de
Membres :

- En exercice : **44**
- Présents : **31**
- Pouvoirs : **12**
- Votants : **43**
- Absent : **01**

Siégeaient à l'assemblée :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Jean-Marc	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRIECH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LAPIE Dominique	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno

Résultats :

- Pour : **12**
- Contre : **13**
- Abstentions : **18**

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GAUVILLE-HERBET à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame JAUNET Christel à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur MELIQUE Jacky à Monsieur DUMOULIN François
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent
Madame TONDELIER Viviane à Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Madame LOZANO Michelle

Paraphes	
G	

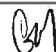
(2 annexes jointes)

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante :

Les principales masses en présence relatives au budget PRINCIPAL pour l'année 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 : Charges à caractère général	2 277 909,58€	013 : Atténuation de charges	0 €
012 : Charges de personnel	933 000,00€	70 : Produits de service	233 907,00
014 : Atténuations de produits	8 642 018,00 €	73 : Impôts et taxes	11 934 759,00€
65 : Autres charges de gestion courante	1 431 383,00 €	74 : Dotations et participations	4 400 455,00€
66 : Charges financières	80 600,00 €	75 : Autres produits de gestion courante	133 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	5000,00 €	77 : Produits exceptionnels	0,00 €
042 : Opérations d'ordre	354 041,13 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 464 122,35 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 248 291,64 €	-	
Total des dépenses	20 172 243,35 €	Total des recettes	20 172 243,35 €

Paraphes	
	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
16 : Emprunts et dettes assimilées	280 034,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	839 430,41 €
20 : Immobilisations incorporelles	358 093,81 €	10 : Dotations, fonds divers, réserves	€
204 : Subventions d'équipement versées	319 721,27 €	13 : Subventions d'équipement	
21 : Immobilisations corporelles	217 693,79 €	23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €
23 : Immobilisations en cours	10 356,77 €	040 : Opérations d'ordre	354 041,13€
Opération équipement	1 178 027,57 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 248 291,64€
27 : Autres immobilisations financières	8 000,00 €	1068	287 442,80 €
Opération investissement	6000,00 €		
Sous-total	2 377 927,21 €	Sous-total	7 972 725,98 €

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

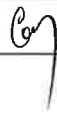
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 2121-17 par lequel le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées ;

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 5 avril 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 12 voix « POUR », 13 voix « CONTRE », 18 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

Paraphes	
	

DECIDENT A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES AVEC 18 ABSTENTIONS

Article 1 : de **NE PAS ADOPTER** le Budget primitif 2022 du Budget Principal, présenté, par nature, par chapitre et opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 14 avril 2022

Ministé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Daniel GUEDRAS
Secrétaire de séance



Gaillaume MARECHAL

*Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise*

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Présenté par (1) Le Président,
A Senlis le 14/04/2022
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Senlis, le 14/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante ,

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Michelle
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FROMENT Daniel	Madame PIERA Pascale
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame JAUNET Christel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.